

Saint-Prime, 9 novembre 2015

Séance ordinaire ajournée du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le lundi 9 novembre 2015 à 20 h.

Sont présents à cette séance, Madame la conseillère Jacynthe Perron, ainsi que Messieurs les conseillers Mario Lapierre, Adrien Perron, Luc A. Bonneau et Sylvain Auclair, formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Lucien Boivin.

Sont aussi présents le directeur général, monsieur Régis Girard et l'inspecteur en bâtiments, Monsieur Francis de la Boissière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 h 02 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

RÉSOLUTION No 2015-195

Acceptation des articles ajoutés à l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

RÉSOLUTION No 2015-196

Rapport du maire sur la situation financière

Au cours de cette séance, Monsieur le Maire a fait part à la population et aux membres du conseil de la situation financière de la municipalité ainsi que des orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations ; et a procédé au dépôt du rapport intitulé : « Indicateurs de gestion 2014 ».

Après la lecture de ce rapport, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE ce rapport soit distribué gratuitement dans tous les foyers de la Municipalité de Saint-Prime par le biais d'une édition spéciale du journal des citoyens de Saint-Prime « L'Écho municipal ».

DÉPÔT

Analyse budgétaire au 31 octobre 2015

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le directeur général procède, lors de cette session ordinaire ajournée du conseil, au dépôt des deux états comparatifs mentionnés au dit article; lesquels sont datés du 31 octobre 2015.

RÉSOLUTION No 2015-197

Projet de relocalisation de la caserne des pompiers et réaménagement des bureaux administratifs – Soumissions pour les plans et devis – Services d'architecture

CONSIDÉRANT la résolution No 2015-147 du conseil municipal, en date du 10 août 2015, modifiée par la résolution No 2015-172, en date du 5 octobre 2015, ayant pour but d'autoriser le directeur général, Monsieur Régis Girard, à procéder à un appel de propositions public pour les services d'architecture (confection des plans et devis) nécessaires à la réalisation du projet de relocalisation de la caserne des pompiers et réaménagement des bureaux administratifs; le tout selon un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles mentionnées à l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec.

CONSIDÉRANT QU'UN comité de sélection a été formé pour procéder à l'évaluation des soumissions conformes déposées, le tout selon les dispositions de l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec, afin d'en faire une recommandation d'acceptation.

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande au conseil municipal d'accorder le contrat à l'entreprise **Groupe Conseil Les Maîtres d'œuvre / Hovington et Gauthier architectes** car celle-ci a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU :

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **Groupe Conseil Les Maîtres d'œuvre / Hovington et Gauthier architectes** et leur adjuge un contrat au montant total de 69 904.80\$ taxes incluses; le tout conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt et à la réalisation des travaux pour les sections 5.4 (Services durant la construction), 5.5 (Plans finaux tels que construits) et 5.6.1 (Services spéciaux).

QUE Monsieur Régis Girard, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Prime ledit contrat avec **Groupe Conseil Les Maîtres d'œuvre / Hovington et Gauthier architectes**.

**RÉSOLUTION
No 2015-198**

Programme de subvention au développement du loisir régional 2015-2016 – Demande d'aide financière

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise Madame Lise Harvey, responsable Loisirs et Culture, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de subvention au développement du loisir municipal 2015-2016 du Regroupement loisirs et sports Saguenay – Lac-Saint-Jean; le tout pour la réalisation du projet intitulé « **Sac à dos – Amuse-toi** ».

**RÉSOLUTION
No 2015-199**

Demande de dérogation mineure – Laval Fradet

CONSIDÉRANT QUE le 4 octobre 1993, le conseil municipal a adopté un règlement relatif aux dérogations mineures (règlement 93-198).

CONSIDÉRANT QUE monsieur Laval Fradet a présenté une demande de dérogation mineure dans le but de rendre conforme une résidence multifamiliale implantée à une distance de 4,16 mètres de la ligne arrière de lot, sur son emplacement sis au 561 à 567 de la rue Lamontagne à Saint-Prime.

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour effet :

- De réduire la marge arrière de 3,84 mètres en deçà du minimum exigé qui est de 8,0 mètres;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 3 novembre 2015, recommandant d'**accepter** la dérogation mineure telle que présentée.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est **favorable** avec cette recommandation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil **accepte** la demande de dérogation mineure de monsieur Laval Fradet visant à rendre conforme une résidence multifamiliale implantée à une distance de 4,16 mètres de la ligne arrière de lot, sur son emplacement sis au 561 à 567 de la rue Lamontagne à Saint-Prime; laquelle demande aurait pour effet :

- De réduire la marge arrière de 3,84 mètres en deçà du minimum exigé qui est de 8,0 mètres;

**RÉSOLUTION
No 2015-200**

Ajournement de l'assemblée

À 20h38, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau et RÉSOLU PAR ce conseil que l'assemblée soit ajournée au lundi 23 novembre 2015, à compter de 20h.

**Lucien Boivin,
Président de l'assemblée**

**Régis Girard,
Directeur général et secrétaire-trésorier**

=====